

## RIL année 2022 - RAPPORT MORAL

On a débuté l'année 2022 toujours dans les contraintes liées au Covid, c'est-à-dire avec une distanciation sociale entre les convives.

Ces contraintes ont été levées le 14 mars 2022. Le RIL a pu ainsi repositionner 450 places assises.

Avec le retour de ces places assises, une diminution des passages à la vente à emporter et un retour sur le self sont constatés.

Cependant, depuis cette crise sanitaire, le RIL (et l'ensemble de la restauration collective d'entreprise) fait face à une baisse de couverts sans précédent, essentiellement liée au télétravail, avec un fort impact les vendredis.

Dans le cadre de la baisse d'activité liée au Covid, le RIL a bénéficié pour le mois de janvier 2022, de l'aide coût fixe consolidation pour un montant de 6 500 €.

Le RIL a pu, petit à petit, reproposez des prestations traiteur, service sollicité par les administrations.

Le RIL a fait l'objet, le 10 mars 2022, d'un contrôle de la DGCCRF.

Ce contrôle était dirigé sur la partie information, affichage, utilisation des logos...

Il a pointé du doigt des éléments sur lesquels le RIL devait retravailler, des éléments perfectibles, sur le droit à la consommation et des éléments sur le « fait maison ».

Suite à ce contrôle, le RIL a travaillé avec Restau CO et d'autres restaurants collectifs sur l'adaptation du « fait maison » à la restauration collective, avec la mise en place d'une phase test sur le « cuisiné ici » qui a débuté sur la deuxième partie de l'année 2022 et s'est terminé en avril 2023.

### Point RH :

Depuis la crise sanitaire, la restauration commerciale et la restauration collective sont confrontées à une pénurie de main d'œuvre et un manque de formation liés au départ des salariés pour d'autres emplois (moins contraignants et moins exigeants, plus rémunérateurs).

Lors du départ de certains salariés, il n'est pas toujours facile de recruter rapidement quelqu'un pour les remplacer, ce qui fragilise l'équipe.

Démission de M FERTILLE, avec une fin de contrat actée le 06/03/2022.

En juin 2022, M Ali a été recruté en remplacement de M FERTILLE au poste de chef de partie production froide.

Départ en retraite de Mme Volle au 31/03/2022.

Mme SOLDATOVIC a été embauchée en mars 2022, d'abord en CDD, puis en CDI à compter du mois d'août, au poste d'EQR.

M Valentin MUSCAT a démissionné de son poste de chef de partie pâtisserie. Ce poste a été proposé à Mme Louise, jusqu'alors pâtissière, qui l'a accepté.

En septembre 2022, c'est la première fois que le RIL recrute ses 3 apprentis (hors apprentis en licence nutrition santé) :

- M DIAWARA au poste d'EPR
- Mme KABORE au poste de cuisinière
- M MONTET au poste de second de pâtisserie

En décembre, M CAMARA a été embauché en tant que second magasinier, M LORENZO qui occupait ce poste avant lui ayant souhaité prendre le poste d'EQR légumerie.

M WALLEMACQ a démissionné de son poste de chef de partie production chaude au mois de décembre 2022.

Je tiens ici à souligner l'augmentation d'activité que ce domaine représente dans l'agenda de Monsieur Muscat, notre directeur, qui a su former ces collaborateurs et déléguer ce qui pouvait l'être afin que chacun assure une part de l'activité pour l'équilibre de toute l'équipe.

### Loi Egalim /achats alimentaires

À partir de 2022, il est rappelé que 50 % des achats de produits alimentaires doivent être des produits sous signe de qualité dont 20 % de produits bio, ce sur quoi le RIL a travaillé toute l'année.

Le RIL est en conformité sur ce point depuis l'automne 2021, malgré une pression forte sur les achats.

La problématique du conflit ukrainien, les problématiques climatiques, la grippe aviaire, grippe porcine...

Tous ces éléments ont fait exploser les prix de la matière première et du non alimentaire et nous avons, pour la première fois, dû faire face à des ruptures de certains produits, ce qui a nécessité des changements dans les recettes et des modifications de menus, parfois dans l'urgence.

Cette inflation perdurant, nous avons dû proposer plusieurs scénarios concernant l'avenir du RIL, pour maintenir l'équilibre financier :

- Soit redéfinir les offres, la qualité de service et réduire nos engagements (fait maison, M2R, ...)
- Soit garder le cap. C'est cette seconde option qui a été choisie avec une augmentation du tarif de 0.45€ TTC par repas à compter du 1<sup>er</sup> juillet, en obtenant, en parallèle, de la part des administrations adhérentes le financement de deux salaires supplémentaires.

Un flyer a été distribué aux convives afin de communiquer sur cette augmentation tarifaire afin d'expliquer les choix faits par le conseil d'administration.

Un partenariat a été mis en place concernant les achats de veau et d'agneau : le volume d'achats de l'année a été mis en surgélation directement chez notre fournisseur (qui a un agrément pour le faire). Dans ce partenariat, les tarifs applicables ne fluctuent pas et nous avons un engagement d'achat auprès de ce fournisseur.

Le RIL a fait le choix de ne pas engager le même process pour les grillades et a préféré maintenir les produits frais.

Nous avons également mis en place un partenariat avec notre fournisseur Jardin de Vartan avec un paiement en amont, ce qui est nouveau mais qui permet de soutenir nos agriculteurs.

## Offre alimentaire

En juin 2022, le RIL a lancé son nouveau GlaceRIL, sous forme de bâtonnet glacé. En fin d'année, le RIL a mis en place la vente d'œufs bio auprès de ses convives. Cependant cela reste très marginal.

## Engagements

En juillet, le RIL a obtenu le label Lyon Ville Equitable et Durable. Cela permet une mise en lumière. Le RIL est la première structure en restauration collective à être labellisée, et ce pour une durée de 3 ans.

Le 17 novembre 2022, le RIL s'est réengagé pour deux ans dans la démarche Mon Restau Responsable. Pour rappel, le RIL est le site pilote au niveau national concernant cette démarche, qui compte désormais 2000 restaurants engagés en France. La séance de réengagement a eu lieu en présence de Madame Stéphanie Clément-Grandcourt, directrice générale de la Fondation pour la Nature et l'Homme et de bon nombre de nos partenaires, qui ont semblé apprécier leur visite de nos locaux et la présentation de nos différentes démarches.

Le RIL est porteur depuis plusieurs années, d'un projet financé par la DRAAF. La phase finale de ce projet consiste en la rédaction d'un guide sur la communication en restauration collective (la resto'co casse sa croûte), qui est sorti en 2022 et qui a été mis à disposition de l'ensemble de la restauration collective.

## Point financier

Depuis le 01/01/2022, une prise en charge par la Srias de 1.50€ par repas des retraités de la fonction publique d'Etat a été mise en place.

Au mois de juin 2022, l'ARS nous a informé de sa décision de sortir de la convention financière cadre à compter du 01/11/2022 : leurs agents ne bénéficieront donc plus des tarifs adhérents et de la participation de leur administration mais bénéficieront de titres restaurants.

## Point RIL 2024

Suite à l'attribution du marché de la construction du futur Centre Administratif d'Etat, il était acté que le RIL serait concerné par la première tranche de travaux et devrait déménager en 2024.

Dès lors les salariés du RIL ont commencé à travailler sur tous les éléments relatifs au futur RIL :

- Travail sur la bonne organisation des espaces, qui sont plus petits, afin que les rendre très fonctionnels.
- Qualité de vie au travail des salariés
- Qualité d'accueil pour les convives
- Besoins en matériel
- Le RIL s'est beaucoup questionné sur la cuisine de l'avenir mais il a été constaté que le RIL actuel répondait bien à la demande, c'est pourquoi les stands chauds proposés correspondront à ce que nous faisons aujourd'hui.

Pour conclure ce bilan de l'année 2022, je pense fortement aux personnels et aux convives du RIM, cette situation nous montre que la pérennité de nos structures et associations n'est en rien assurée. Seule une gestion stricte et permanente, sous le regard de la commission de surveillance et des adhérents à travers cet exercice de l'assemblée générale mais aussi de votre participation au vote de vos représentants au conseil d'administration peut nous permettre d'être à votre service et de répondre au mieux à vos attentes.

La présidente de l'Association du RIL

Cécile BOUCHET